

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUIN 2020

ETAIENT PRESENTS : Serge TOUZELET, le Maire,

Mesdames BÂCLE Céline, CHATEIGNER Emilie, COURTIN Magali, JOLLET-FARON Stéphanie, LE FLOCH Claire, LUCAS Anne-Sophie, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, MALFOY Michel, MAYDIEU Bruno, PESME Olivier, SCIASCIA Romain, TRIOREAU Philippe.

ABSENT ET EXCUSE : NEANT

POUVOIR : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 04 juin 2020

Nombre de conseillers	15
En exercice	15
Présents	15
Absents excusés	0
Pouvoirs	0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

APPROBATION ANNEE 2019

Compte de gestion
Compte administratif
Affectation du résultat de fonctionnement

APPROBATION ANNEE 2020

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
Vote du budget
Etat des subventions accordées
Contributions obligatoires versées aux écoles sous contrat

AUTRES POINTS

Indemnités du maire et des adjoints
Achat de petites fournitures et matériels – remboursements aux élus
Constitutions des commissions communales
Constitutions des comités consultatifs
Election des délégués -SIDE LC
Election des délégués – Comité syndical Pays des châteaux
Election des délégués – Syndicat des eaux

Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

APPROBATION COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2019- DELIBERATION NO 2020-22

Le maire S.TOUZELET commente le compte de gestion établi par la Trésorerie de Blois Agglomération avec lequel le compte administratif se trouve en concordance. La section de fonctionnement présente un excédent de 194 652.20€ et la section d'investissement un excédent de 345 652.13€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2019 - DELIBERATION NO 2020-23

Le maire S.TOUZELET commente le compte administratif avant de confier la présidence au Doyen. Comme pour le compte de gestion, la section de fonctionnement présente un excédent comptable de 195 652.20€ et la section d'investissement un excédent de 345 652.13€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Après que le maire ait quitté la salle, le Conseil municipal, unanime, procède à l'approbation du compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019– DELIBERATION NO 2020-24

Il est proposé de statuer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement s'élevant à 194 652.20€. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de 180 000€ en section d'investissement, au compte n° 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». Le solde de 14 652.20€ est reporté au compte n° 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget 2020.

EXERCICE 2020 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - DELIBERATION N° 2020-25

Après étude et discussion sur le niveau des taux, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, pour l'équilibre budgétaire, de retenir les taux suivants :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX IMPOSITION ANNEE 2019	TAUX IMPOSITION ANNEE 2020	VARIATION %
Taxe Foncière sur le Bâti	18.60%	18.79%	1%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	58.78%	59.37%	1%

Il est précisé que la loi de finances pour 2020 dispose que le taux de la taxe d'habitation est égal au taux appliqué en 2019 soit un taux de 14.90%.

VOTE DU BUDGET – EXERCICE 2020 - DELIBERATION N° 2020-26

Monsieur le maire, S.TOUZELET, présente le projet de budget 2020. Est approuvé, à l'unanimité des membres présents, le budget ainsi présenté :

Section de Fonctionnement : 595 399 € en dépenses et 665 399€ en recettes. Il ressort un autofinancement brut de 70 000€ passé en investissement par le virement prévisionnel (comptes 021 et 023– virement de section à section).

Section d'Investissement : Equilibrée en dépenses et recettes pour 1 482 842€ (y compris les Restes à Réaliser). Il est précisé que la section d'investissement est votée par opération d'équipement sans vote formel sur chacun des chapitres.

ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES – EXERCICE 2020 - DELIBERATION N° 2020-27

Le Conseil municipal, unanime, adopte les subventions accordées aux associations pour un montant total de 1 570€ ; somme inscrite au budget principal de l'année 2020 au compte n° 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES VERSEES AUX ECOLES SOUS CONTRAT – DELIBERATION NO 2020-31

Pour l'année 2020, la contribution obligatoire aux écoles sous contrat est votée pour la somme de 15 201€, attribuée à l'école du Sacré Cœur, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente (N-1 – 14903€). Les modalités de versement sont inchangées.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS - DELIBERATION NO 2020-28

Vu le procès-verbal en date du 25 mai 2020 de la séance d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du maire et des adjoints.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi et sur l'indice brut 1027.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, ci-dessous, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités qui est de 2 489.22€ par mois pour la commune de Ménars.

Serge TOUZELET	Le Maire	20% de l'IB 1027
Michel MALFOY	1 ^{er} adjoint	14% de l'IB 1027
Georges GLEDEL	2 ^{ème} adjoint	12% de l'IB 1027
Claire LE FLOCH	3 ^{ème} adjointe	10% de l'IB 1027
Emilie CHATEIGNER	4 ^{ème} adjointe	08% de l'IB 1027

ACHAT DE PETITS MATERIELS- REMBOURSEMENT A UN ELU- DELIBERATION N° 2020-29

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il arrive que les élus aient à faire, pour le compte de la collectivité, l'avance de frais, il y a lieu dans ce cas de les rembourser au vu des justificatifs. Madame LE FLOCH Claire, adjointe au maire, a avancé la somme de 177€ pour l'achat de thermomètres destinés à l'école Victor Hugo. Le Conseil municipal, avec 14 voix « Pour » décide le remboursement de cette avance. Madame LE FLOCH Claire n'a pas pris part au vote.

ACHAT DE PETITS MATERIELS- REMBOURSEMENT A UN ELU- DELIBERATION N° 2020-30

Monsieur GEORGE Yves, ancien maire, a avancé la somme de 137.08€ pour le compte de la collectivité. Il s'agit de produits alimentaires et fournitures pour le repas des seniors. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le remboursement de cette avance.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – DELIBERATION N° 2020-32

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début de mandat. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers, désignés par le conseil municipal. Le maire est président de droit de ces commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des commissions municipales visées ci-dessous :

LOGEMENTS

CHATEIGNER Emilie	MALFOY Michel	LE FLOCH Claire
	ROSSIGNOL Anne	TRIOREAU Philippe

APPELS D'OFFRES

TOUZELET Serge	MALFOY Michel (titulaire)	GLEDEL Georges (titulaire)
	SCIASCIA Romain (Sup.)	ROSSIGNOL Anne (Sup.)

COMMISSION DE CONTROLE – LISTE ELECTORALE

DOS SANTOS Féliberto - Titulaire	LUCAS Anne-Sophie - Suppléante
1 délégué désigné par la Préfecture	1 délégué désigné par le TGI

AFFAIRES SCOLAIRES

LE FLOCH Claire	TOUZELET Serge	MALFOY Michel	CHATEIGNER Emilie
COURTIN Magali	JOLLET-FARON Stéphanie	DOS SANTOS Félib	ROSSIGNOL Anne

SECURITE

CHATEIGNER Emilie	PESME Olivier	TOUZELET Serge	MALFOY Michel
	TRIOREAU Philippe	JOLLET-FARON Stéph.	

RELATIONS ENTREPRISES

TOUZELET Serge	PESME Olivier	MALFOY Michel	JOLLET-FARON Stéphanie
-----------------------	---------------	---------------	------------------------

RELATIONS COMMERCE ET ARTISANS

CHATEIGNER Emilie	TRIOREAU Philippe
JOLLET-FARON Stéphanie	MAYDIEU Bruno

COMMUNICATION

TOUZELET Serge	MALFOY Michel (titulaire)	DOS SANTOS Féliberto
SCIASCIA Romain	ROSSIGNOL Anne	BÂCLE Céline

CONSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS– DELIBERATION N° 2020-33

Conformément aux dispositions de l'article L2141-2 du CGCT, le Conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des comités consultatifs chargés d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création des commissions municipales visées ci-dessous :

POPULATION

CHATEIGNER Emilie	LE FLOCH Claire	ROSSIGNOL Anne	MAYDIEU Bruno
LUCAS Anne-Sophie	COURTIN Magali	TRIOREAU Philippe	PESME Isabelle
TOUZELET Marie-Laure	GUILLEMIN Virginie		

DOS SANTOS Féliberto	SCIASCIA Romain	BACLE Céline	COURTIN Magali
FROGER Adrien	TRIOREAU Hugo	PELLETIER Kévin	

TRAVAUX

MALFOY Michel	GLEDEL Georges	SCIASCIA Romain
	PREVOST Guy	LASNIER Henri

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

GLEDEL Georges	TOUZELET Serge	MALFOY Michel	PREVOST Guy
SCIASCIA Romain	LONQUEU Fabien	MAILLE Thierry	ROSSIGNOL Anne

MEMOIRE MENARSOISE

GARCIA Joël	PREVOST Guy	ROSSIGNOL Anne	MAYDIEU Sandrine
	GEORGE Yves		

S.I.D.E.L.C. – ELECTION DES DELEGUES – DELIBERATION N° 2020-34

Monsieur Serge TOUZELET, le maire, informe le Conseil municipal que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections du Conseil Municipal du 15/03/2020.

La commune de MENARS étant membre du SIELC – Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et cher, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune de MENARS.

Le Conseil municipal, unanime, élit : 1 titulaire : MALFOY Michel - 1 suppléant : GLEDEL Georges

DELEGUES DU SYNDICAT DES EAUX – SIAEP COUR SUR LOIRE-SUEVRES-MENARS— DELIBERATION N° 2020-35

La commune de MENARS étant membre du S.I.A.E.P. Cours S/Loire – Suèvres – Ménars , il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune de MENARS.

Le Conseil municipal, unanime, élit : 1 titulaire : MALFOY Michel - 1 suppléant : GLEDEL Georges

DELEGUES DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DES CHATEAUX – DELIBERATION N° 2020-36

La commune de MENARS étant membre du comité syndical du Pays des châteaux , il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune de MENARS.

Le Conseil municipal, unanime, élit : 1 titulaire : Serge TOUZELET - 1 suppléant : Michel MALFOY.

QUESTIONS DIVERSES

Il est proposé au nouveau conseil la découverte de la commune le dimanche 21 juin de 10h30 à 12h, visite guidée par Monsieur GARCIA Joël.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
TOUZELET Serge, le maire		LUCAS Anne-Sophie	
BÂCLE Céline		MALFOY Michel 1 ^{er} adjoint	
CHATEIGNER Emilie 4 ^{ème} adjointe		MAYDIEU Bruno	
COURTIN Magali		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges 2 ^{ème} adjoint		SCIASCIA Romain	
JOLLET-FARON Stéphanie		TRIOREAU Philippe	
LE FLOCH Claire 4 ^{ème} adjointe			